

# Fourchette de Tévenon

## Restaurant scolaire pour écoliers dès 4 ans Collège de Fontanezier, 1423 Tévenon

Pour vous parents qui travaillez, que vous offre notre commune?

... sa magnifique situation, une vie à la campagne....

et

**SODANIM** (Société d'Animation du Pied de la Côte), avec le regard bienveillant de la commune qui met à disposition ses locaux, vous propose :

### La Fourchette de Tévenon - restaurant scolaire :

Un repas équilibré, un encadrement « familial », un environnement stimulant

### Ouvert :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11:30 à 13:45  
(sauf pendant les vacances scolaires)

### Où :

Collège de Fontanezier (arrêt de bus à proximité)

### A votre disposition (sur demande) :

Un règlement, une charte et un formulaire d'inscription

### Pour d'autres renseignements :

A l'adresse courriel :

[fourchette.tevenon@gmail.com](mailto:fourchette.tevenon@gmail.com)

Ou par téléphone :

Martine Dell'Orefice, [mdello@bluewin.ch](mailto:mdello@bluewin.ch), 079.893.81.09  
ou Aude Forand, [aude.christophe@bluewin.ch](mailto:aude.christophe@bluewin.ch), 079.548.98.63

## **Règlement**

La gestion des repas, l'annonce des absences, les modifications de fréquentation, les questions relatives à la facturation sont gérées comme suit :

### **SODANIM**

Restaurant scolaire « Fourchette de Tévenon »

Tél. 079.893.81.09 et/ou 076.437.15.14

[fourchette.tevenon@gmail.com](mailto:fourchette.tevenon@gmail.com)

### **Informations générales**

SODANIM propose un service de Restaurant scolaire avec des repas équilibrés et un repas végétarien par semaine.

Le Restaurant est ouvert du lundi au vendredi de 11:30 à 13:45, à l'exception du mercredi.

Il est fermé durant les vacances scolaires et jours fériés.

Les formulaires d'inscription, le règlement et la charte sont disponibles auprès de SODANIM ou sur le site de la commune de Tévenon.

### **Inscriptions**

Le représentant légal de l'enfant intéressé à fréquenter le Restaurant scolaire doit obligatoirement remplir un formulaire d'inscription, et le retourner à SODANIM.

Les inscriptions sont enregistrées pour l'année scolaire. Si un enfant ne souhaite plus bénéficier de la structure en cours d'année, un préavis de deux semaines doit être respecté et envoyé à SODANIM. Toute modification de la fréquentation doit être également communiquée dans ce délai.

### **Prix des repas**

Le repas est facturé Fr. 10.- pour les enfants résidant à Tévenon.

Le repas est facturé Fr.12.- pour les enfants ne résidant pas à Tevenon

La facturation intervient mensuellement avec paiement à 10 jours.

### **Absences et maladies**

Il appartient au représentant légal d'excuser son enfant s'il est empêché de venir. Il peut le faire à l'avance par téléphone ou par e-mail, mais au plus tard jusqu'à 8h30 le jour concerné. Seules les absences annoncées par le représentant légal de l'enfant seront prises en compte.

Pour toute absence non annoncée, le repas sera facturé.

## **SODANIM, Fourchette de Tévenon, Collège de Fontanezier, 1423 Tévenon**

Le représentant légal a l'obligation de signaler immédiatement toute maladie contagieuse. Le Restaurant scolaire ne peut accueillir un enfant qui présente des risques de contagion.

### **Encadrement**

Un contrôle général des présences est effectué avant chaque repas, sur la base des inscriptions. En cas d'absence non communiquée le représentant légal sera avisé dans les meilleurs délais.

L'encadrant s'assure que les enfants sont libérés selon les instructions écrites du représentant légal.

Du matériel récréatif sera mis à disposition des enfants. L'encadrant assure l'animation entre le moment où les enfants ont terminé leur repas et leur départ.

### **Prévention santé - prophylaxie dentaire**

Chaque enfant fréquentant le Restaurant scolaire reçoit une brosse à dents, le dentifrice est à disposition. Le matériel est laissé sur place. L'encadrant se charge de superviser et d'inciter à une bonne hygiène buccodentaire.

### **Responsabilité**

SODANIM décline toute responsabilité en ce qui concerne :

- Le trajet entre l'école et le Restaurant « Fourchette de Tévenon »
- Les affaires personnelles des enfants

Le représentant légal confirme que l'enfant est en bonne santé et qu'il est assuré contre la maladie et les risques d'accident pouvant survenir durant la fréquentation du Restaurant scolaire ainsi qu'en matière de responsabilité civile.

### **Exclusion**

Un enfant dont le comportement prêterait le bon fonctionnement du Restaurant scolaire peut être exclu à terme.

Un retard de paiement peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

**Inscription année 20 /20**

**Enfant :**

Nom et prénom de l'enfant .....

Date de naissance .....

Degré scolaire (HARMOS) et bâtiment scolaire .....

**Parents**

Nom et prénom des parents (représentant légal) .....

Adresse complète .....

Adresse e-mail : .....

Téléphone ..... Mobile : .....

No de téléphone d'urgence auxquels vous êtes joignables entre 11:30 et 13:45

Père. .... Mère .....

Autre (préciser).....

Situation familiale .....

**Fréquentation**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Début de la fréquentation : .....

Horaire : selon transport sauf avis contraire du représentant légal

**Allergie - régime spécial**

Repas sans porc oui  non

Repas végétarien oui  non

Allergie alimentaire oui  non

(Attestation médicale à joindre à la présente inscription)

**Précautions médicales**

Éventuels autres problèmes médicaux de l'enfant (prises de médicaments, diabète, épilepsie, asthme important, etc) .....

.....

## **SODANIM, Fourchette de Tévenon, Collège de Fontanezier, 1423 Tévenon**

### **Facturation**

Prix du repas Fr. 10.- enfant domicilié à Tévenon

Prix du repas Fr. 12.- enfant non domicilié à Tévenon

Il appartient au représentant légal d'excuser son enfant s'il est empêché de venir. Il peut le faire à l'avance par téléphone ou par e-mail, mais au plus tard jusqu'à 8h30 le jour concerné.

Seules les absences annoncées par les parents ou un représentant légal de l'enfant seront prises en compte.

Si l'élève est absent sans excuse annoncée, le repas sera facturé.

Notre service n'est pas informé des activités scolaires (camps, courses d'école, congés spéciaux, etc) par les écoles. Cette tâche incombe aux parents.

### **Transports**

L'organisation et le coût supplémentaire occasionné par le transport du collège au restaurant scolaire sont à la charge des parents. L'abonnement fourni par l'arrondissement scolaire couvre le trajet du domicile à l'école.

### **Autres remarques**

.....  
.....  
.....

### **Assurance :**

Le représentant légal confirme que l'enfant est assuré contre la maladie, les accidents et responsabilité civile (RC)

### **Engagement**

Le représentant légal s'engage à honorer les factures mensuelles envoyées.

Par sa signature, il prend note qu'en cas de retard important dans les paiements dus et sans arrangement formellement convenu, l'enfant ne pourra plus être accepté au restaurant scolaire.

### **Règlement - charte**

Le règlement et la charte du restaurant scolaire sont joints à la présente. Par sa signature, le représentant légal atteste en avoir pris connaissance et s'engage à les faire respecter.

Date et signature du représentant légal :

.....  
.....  
.....

Merci de retourner ce document dûment complété et signé à SODANIM, « Fourchette Tévenon » - Mme M. Dell'Orefice - Tronchet 1 1423 Romairon

## Charte

La « Fourchette de Tévenon », c'est.....

Un repas équilibre cherchant à concilier plaisir et santé

L'eau comme boisson de référence

Un menu varié et coloré composé

- une portion de protéines adaptée à l'âge
- légumes/salade et farineux a volonté
- une portion de matière grasse de qualité nutritionnelle
- un dessert à base de fruits ou produits laitiers de préférence

Le tout assaisonné avec des herbes aromatiques et des épices plutôt qu'avec du sel

En tant que représentant légal, je m'engage par ma signature

- A déléguer aux animatrices de midi une part d'autorité sur mon enfant
- A soutenir les encadrants dans l'application des principes de cette charte et d'en être le relais pour aider mon enfant à s'y conformer
- A permettre l'amélioration des prestations et à m'exprimer conjointement avec mon enfant sur les satisfactions et les insatisfactions
- L'enfant mange ce qui est proposé

En tant qu'enfant, je m'engage par ma signature

- A respecter les autres enfants comme je souhaite être respecté : dans mon langage, mes gestes et mon attitude, en contribuant au calme autour de la table ainsi qu'en respectant les affaires de mes camarades
- A me respecter : en me lavant les mains avant de passer à table,
- A manger suffisamment et de manière équilibrée,
- A prendre garde à l'hygiène de mes dents
- A respecter les mets préparés, le travail de la cuisinière : en goûtant a tous les aliments proposés (mes goûts peuvent changer) , sans jouer avec la nourriture,
- A manger ce qui est proposé
- A respecter le lieu et le matériel mis à disposition, en apportant ma contribution au bon climat et à la convivialité pour que tous puissent recharger leurs batteries avant les cours de l'après-midi
- A respecter l'autorité et les consignes de l'encadrant de midi chargé de ma surveillance
- A ne pas utiliser mon téléphone portable ou iPod sous réserve de confiscation.

Nom et prénom de l'élève : .....

Date et signature du représentant légal : .....

.....

Date et signature de l'élève .....